propose de construire un kiosque démontable, afin de permettre aux sociétés musicales de donner de temps en temps un concert en plein air aux habitants de l'un ou l'autre quartier de la commune. Cette proposition est renvoyée à l'examen de la commission des finances.

La séance est levée à 7 heures et demie.

PHOTOGRAPHIE, 81, rue Desurmont, 8
Portraits communion 5 fr. 50 la douzaine.

LILLE

PARMI les récompenses décernées par la commission du concours des antiquités nationales de l'Académie, des inscriptions et belles lettres, nous relevons, 2e prix 1.000 francs, M. Hautcœur, pour son « Histoire de l'église collégiale de St-Pierre de Lille ».

DÉTOURNEMENT DE 5.900 FRANCS. — LE VOLEUR EN FUITE. — Il y a quatre semaines environ, M. F..., neveu d'un négociant de la ville, avait vu sur un journal local qu'on demandait des gérants, moyennant cautionnement, pour une maison de rotisserie et primeurs. Il répondit à cette annonce, et, quelques jours après l'envoi de sa lettre, il recevait la visite d'un sieur Auguste Dupuy, âgé de 43 ans, qui se disait facteur assermenté des halles de Paris. M. F... versa un cautionnement de 4.400 francs, qui fut déposé dans une banque. Une rôtisserie fut installée rue de l'Hôpital Militaire, 67, et la gérante, Mlle B..., dut verser un cautionnement de 1.500 fr. M. F..., ayant besoin d'argent se présenta à la banque, où il apprit que les deux cautionnements avaient été retirés par Dupuy. L'escroc n'a pas encore été retrouvé ; on le croit à Londres.

LES PROCESSIONS DE LA FÊTE-DIEU

LANNOY.— Voici l'itinéraire que suivra la procession, dimanche, après la grand-messe : Rue de Lille, rue des Trois-Rois, reposoir à la Gendarmerie ; rue des Remparts, reposoir; rue de Tournai, reposoir à la Place; rue du Château, reposoir à la fabrique Leborgne; retour à l'église par la rue de Lille. Les deux sociétés musicales de la ville assisteront au cortège.

TOUFFLERS. — La procession suivra la route de Lannoy, vers la Belgique, et retournera à l'église par le chemin du cimetière. La Fanfare municipale et toutes les sociétés y assisteront.

LA CULTURE DU LIN

WASQUEHAL. — Cinq cultivateurs ont, par déclaration, fait valoir leurs droits à la prime pour la culture du lin. Voici leurs noms et les superficies ensemencées par chacun d'eux : MM. Louis Catteau, 40 ares; Delesalle frères, 1 h. 77 a. 20 c.; Emile Dal, 3 h.; Picavet-Franchomme, 44 a. 30 c.; Ferdinand Desplanque, 44 a.— Au total : 6 h. 05 a. 50 c.

NEUVILLE-EN-FERRAIN.— La culture du lin est en recrudescence à Neuville ; on constate, cette année, quinze déclarants avec un total de 16 hectares, 67 ares, 58 centiares, tandis qu'en 1899, la superficie des champs ensemencés de lin n'était que de 7 hectares, 65 ares, 20 centiares.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du vendredi 15 juin 1900
Présidence de M. Sée, vice-président

L'AGRESSION DU QUARTIER DE CARTIGNY. — Dans la nuit du 9 avril dernier, Mme Blanche Loiseaux, femme Devriès, demeurant rue d'Alger, rentrait d'aller chercher du tabac pour son mari, quand tout à coup elle fit la rencontre de quatre individus accompagnés d'une femme qui l'injurièrent grossièrement. Elle les pria de la laisser tranquille, son mari accourut à ses cris, mais les individus sautèrent sur eux et les frappèrent brutalement. M. Devriès reçut à la tête trois coups de couteau qui lui firent une grave blessure. On a retrouvé l'identité des agresseurs, un seul est sous les verroux, Edouard Guelton, 20 ans, qui a comparu nombre de fois depuis quelques semaines devant le Tribunal correctionnel ; les trois autres ont pris la fuite, ce sont, Victor Quartier, 22 ans, qui en outre est expulsé, Joseph Minnaert, 26 ans et Ferdinand Desmet, 20 ans. Tous font, comme disent les témoins, « partie de la clique du Ballon ». Ils ont été dénoncés par Marie Duquenoy, la fille qui se trouvait avec eux. Victor Quartier est condamné à 2 ans de prison ; les trois autres à 15 mois chacun ; pour Guelton, cette peine se confondra avec toutes celles prononcées ces temps derniers.

UN ANCIEN AVOCAT du barreau de Lille est poursuivi sous la double inculpation d'abus de confiance et de banqueroute. Le prévenu est en fuite. Il est condamné par défaut à 2 ans et 500 francs d'amende.

GRAVES VIOLENCES. — Nous avons dit que le Tribunal avait renvoyé une affaire, Jean Vlieghe, pour s'assurer des circonstances de la cause. Cet individu, âgé de 21 ans, peintre, demeurant à Tourcoing, rue Dupuytren, avait, le 5 juin, à Wattrelos, entraîné dans une maison inhabitée, à la Broche de fer, une fillette de 9 ans, la petite Marie Vanlooveren et s'était livré sur elle à des actes obscènes. Il n'y avait pas publicité, l'enquête l'a établi ; toutefois le Tribunal n'a pas voulu renvoyer l'inculpé Vlièghe devant la Cour d'assises ; il déclare que ces faits constituent, non un outrage public à la pudeur, mais des violences, et condamne Vlièghe à 6 mois de prison, avec application de la loi Bérenger.

UNE VIEILLE HISTOIRE. — Le 13 mars dernier, une fille, Romanie Verrotte, 17 ans, de Roubaix, entraînait dans sa chambre, rue Daubenton, un sieur D..., et pendant son sommeil disparaissait avec son porte-monnaie; cela lui a valu 2 mois de prison. Même peine avait été infligée, mais avec deux ans d'interdiction de séjour en plus, contre deux individus qui l'avaient engagée à faire le coup, en lui disant : « Si tu ne reviens pas avec l'argent, on te cassera les reins. » L'un d'eux, Edouard Impens, 18 ans, teinturier à Roubaix, avait été condamné par défaut, sur opposition, le Tribunal maintient la peine, 2 mois de prison et 2 ans d'interdiction de séjour.

ENCORE UNE AGRESSION. — Florimond Cappaert, peigneur à Wattrelos, avec un nommé Winkels, avait reçu de coups Désiré Carré, coiffeur, qui passait tranquillement rue de l'Union, le 19 mars ; il lui en voulait, parce que Winkels avait été poursuivi pour coup à sa belle-sœur. La peine de 10 mois prononcée par défaut contre Cappaert est réduite à 4 mois sur son opposition.

LOCATAIRE INTRANSIGEANT. — Le 20 mai avec le printemps, se présentait à Wattrelos, au nom de la propriétaire, Mlle Piat, un huissier qui venait expulser le sieur Louis Bauduin qui ne payait pas son loyer. Bauduin parti, l'huissier ferma la porte avec un cadenas... 5 minutes après, Bauduin revenait, brisait la serrure et reprenait triomphalement possession de la demeure. Seulement, cela lui rapporte par défaut, 6 jours de prison pour bris de clôture.

LES EXPLOSIFS. — M. De Bar, artificier à Marcq-en-Barœul et Edouard Peret, son employé, sont poursuivis pour avoir expédié des pétards sans observer les dispositions prescrites pour les explosifs et les matières dangereuses : en vain expliquent-ils qu'il n'y avait aucun danger avec ces jouets : 25 francs d'amende au premier, 16 francs avec sursis au second.

AFFAIRES DIVERSES. — Romain Louart, 66 ans, ouvrier agricole, mendicité, 8 jours de prison. Emile Vlieghe, 51 ans, tisseraud et Sidonie Quartier, 42 ans, cabaretière, rue de Tourcoing à Roubaix, poursuivis pour entretien de concubine au domicile conjugal, sont acquittés, le loyer étant au nom de la cabaretière. — Pour adultère et complicité, 25 fr. d'amende à Elodie Vandaele, femme Timmermann, 32 ans, ménagère à Roubaix, rue des Longues-Haies, 16 francs à Jacques Bockstal, 20 ans, tourneur.

Paulin Fontaine, 33 ans, domestique de ferme, a volé des chemises chez les époux Lemaire, de Bourghelles, où il travaillait : il a de plus, contrevenu à un arrêté d'expulsion. 4 mois de prison par défaut.

Concerts & Spectacles

ROUBAIX. — Concerts publics. — Voici le programme des concerts publics qui seront offerts le dimanche 17 juin, à 5 heures du soir, au Parc de Barbieux, et le jeudi 21 courant, à 8 heures et demie du soir, Place de la Liberté, par la fanfare « La Paix » : 1. Marche militaire, de Ed. Waucampt ; 2. Grande marche triomphale, de Vanremoortel ; 3. Fantaisie sur l'opéra « Lucie de Lammermoor », de G. Donizetti ; 4. Polka pour deux pistons, de Ch. Bailliu ; 5. La Fille du Régiment (arrangée), de J. Kessels ; 6. Mosaïques de l'opéra Nabucchodonosor (arrangé), de J. Kessels ; 7. Cendrillonnette, grande valse, (arrangée), de L. Seghers.

ROUBAIX. — Les concerts publics. — La « Fanfare de Beaurepaire » a exécuté, dimanche et jeudi, devant un public très nombreux, un programme fort bien composé. Nous avons d'abord entendu une « Ouverture de concours », de Meurer, interprétée pour la première fois à Roubaix, morceau présentant beaucoup de difficultés pour l'ensemble et la justesse à obtenir. L'excellente société a fait entendre ensuite une fantaisie sur « Maritana », qui nous a fait apprécier, une fois de plus, les progrès accomplis depuis l'année dernière par la « Fanfare de Beaurepaire ». Nous devons féliciter M. Lequenne, pour l'exécution de sa polka pour piston. La seconde partie du concert a été exécutée, avec la même perfection que la première. On a surtout applaudi « Palmes et Couronnes » et une valse entraînante. Le dévoué directeur, M. Jacquemain, mérite des félicitations pour les progrès surprenants qu'a faits la société depuis l'an dernier.

PAVILLON DU SPORT
Rue de Barbieux
Café-Restaurant
Dimanche 17 et Lundi 18 Juin
CONCERT de 4 heures à 11 heures du soir
Avec le concours de Monsieur et Mesdames, chanteurs napolitains :
M. et Mme Bouty's, duettistes excentriques et mondains de la Scala de Bruxelles
Consommations de 1er choix. 70083

LES GRÈVES

A LILLE

FIN DE LA GRÈVE DANS TOUTES LES FILATURES DE COTON. — Comme nous l'avons dit, il n'y avait plus en grève que les ouvriers des filatures à ucoton de MM. Le Blan, rue de Trévise, Crépy, à Canteleu, Delesalle à la Madeleine ,la « Cotonnière » d'Hellemmes, — où cependant les continueuses avaient repris le travail, — et enfin de M. Wallaert, où les fileurs étaient rentrés, mais non les rattacheurs. Dans la matinée de jeudi, de nouveaux pourparlers ont eu lieu et à la réunion tenue par les grévistes jeudi, à trois heures, à la maison du peuple, la reprise du travail a été votée.

Les ateliers étaient donc vendredi matin au complet. Sauf chez M. Le Blan, rue de Trévise, où les ouvriers n'obtiennent que les 4% d'augmentation donnés par tous les patrons filateurs, partout ailleurs, des primes concernant l'arrêt des machines et les rattacheurs manquants ont été accordées.

La grève des fileurs au coton a duré huit semaines.

Aux mines de Meurchin

La grève continue sans modification aux mines de Meurchin. M. Evrard, secrétaire général du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, a écrit à M. Alapetite, préfet du Pas-de-Calais, pour lui faire savoir que l'idée émise par M. Basly d'avoir recours à un arbitrage sous sa présidence, afin de mettre fin au conflit actuel avait été ratifiée par huit cents ouvriers dans la réunion tenue à Bauvin. Il le prie donc d'accueillir favorablement cette demande.

Vendredi, 303 ouvriers sur 1150 étaient au travail.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

LE CONCOURS FÉDERAL DE GYMNASTIQUE A PARIS

Roubaix, le 15 juin 1900.

A M. le Rédacteur du « Journal de Roubaix ».

Nous vous serions bien obligés de vouloir insérer la lettre ci-incluse dans votre tribune publique ;

Aux gymnastes de la « Patriote »,

La réponse faite par votre comité était prévue et ne nous donne pas satisfaction. Nous n'avons pas l'intention d'engager avec vous une polémique, les gymnastes n'en connaissant qu'une : l'Appareil. En conséquence nous laissons à notre comité le soin de rechercher les causes du revirement qui s'est produit 10 jours après le concours, et qui vous place aujourd'hui dans un groupe où vous n'étiez pas compris, alors, et fait que la société d'Arras arrive exaequo avec nous, en passant par-dessus la « Tourquennoise ». En course quand un cheval se dérobe à l'obstacle, on le lui laisse contourner pour le ramener ensuite à la même place et l'obliger, par un magistral coup de fouet, à franchir le fossé, c'est absolument ce que nous voulons faire.

Le palmares nous a classés premiers, seule parmi toutes les sociétés, « la Roubaisienne » a travaillé au complet devant le Président de la République, cela nous autorise à dire que nous sommes bien la première société de France. Vous vous intitulez champion de France : prouvez au public que ce titre n'est pas un trop lourd fardeau pour vous et acceptez notre défi.

Choisissez le terrain, le jour et les jurés qui vous conviendront, car nous, section de concours de « la Roubaisienne », nous vous mettons au défi de produire devant le public roubaisien, le travail que nous avons produit devant le chef de l'Etat, et nous nous engageons à produire le votre dans le délai le plus réduit que vous nous fixerez. Le public, vous le savez, n'aime pas les réponses évasives, ni les gens qui reculent ; aussi nous vous engageons à ne pas vous dérober, comme le fait votre comité, car nous serions en droit de penser que vous aussi vous avez trop conscience de votre infériorité et que vous craignez la comparaison.

Nous aimons à croire que votre réponse sera en rapport avec votre soi-disant titre de champion de France. « Allons en maillots, Messieurs ! »

La section de concours de « la Roubaisienne ».

LA FÊTE DE L'ASSOMPTION ET LA FÊTE DES FABRICANTS

Monsieur le directeur
du « Journal de Roubaix ».

Veuillez, je vous prie insérer dans la tribune publique de votre prochain numéro la réponse suivante :

Je lis dans votre estimable journal de ce jour, un avis qui n'est pas sans m'étonner beaucoup. Il s'agit de la fête des Fabricants, qui serait reportée au 13 août et par conséquent coïnciderait avec la fête de l'Assomption. Je suis bien certain que le groupe qui a émis cette idée ne contient que très peu de monde, car je doute fort, que l'on trouve dans les employés et ouvriers, beaucoup de personnes qui partagent cet avis. Ce serait fort onéreux ; pensez donc, 4 jours de fête la même semaine, et surtout 4 jours passés à Paris. Il me semble qu'avec 3 jours la dépense sera assez forte.

Et puis changer la date d'une fête est toujours ennuyeux, car cela créerait certainement un précédent ; et je ne vois pas bien où cela pourrait s'arrêtait. Une année, ce serait pour telle raison qu'il faudrait retarder ou avancer notre fête locale ; l'année suivante ce serait pour une autre. Non, laissons les choses comme elles sont, et tout le monde sera content, (excepté toute fois le groupe-innovateur, si groupe il y a).

Recevez, Monsieur le directeur, mes sincères salutations.

M. D.

A PROPOS DU CONCOURS DU 14 JUILLET

Tourcoing, le 14 juin 1900.

Monsieur le rédacteur en chef
du « Journal de Roubaix »
Roubaix.

Permettez-nous de solliciter de votre obligeance l'insertion des lignes suivantes :

La lecture des conditions imposées pour le concours du 14 juillet, est sujette à faire naître des discussions sur l'interprétation à donner à la restriction faite par cette phrase :

« Nul ne pourra concourir dans deux catégories »

D'aucuns disent que la commission des fêtes a entendu par là, interdire aux chanteurs et aux déclamateurs de se produire : dans la section lyrique en même temps que dans la section comique pour le chant, ou dans la section dramatique et comique pour la déclamation.

D'autres au contraire prétendent que l'interdiction porterait plus loin et tendrait à empêcher le même candidat à se faire entendre dans la classe des chanteurs, et aussi parmi les monologuistes.

Il nous semble que l'administration devrait faire publier une note dans les journaux locaux pour départager ces diverses interprétations.

En tous cas, en attendant le verdict de l'autorité compétente, ce en quoi nous sommes tous d'accord, c'est qu'il y aurait injustice à donner raison à la dernière interprétation, car, en effet, s'il peut y avoir un très grand rapprochement entre le chant lyrique et la chanson comique, ou entre le récit dramatique et le monologue de genre, on ne saurait prétendre qu'il existe la même similitude entre le chant et la déclamation, et il serait, croyons-nous, contraire à tout esprit d'équité, d'empêcher de tenter, comme quelques-uns d'entre-nous se proposent de le faire, l'épreuve de chacun des deux concours.

C'est ce que du reste chacun reconnaîtra et nous nous attendons à ce que notre commission des fêtes tranche la question dans ce sens.

Veuillez excuser la longueur de cette lettre, et recevez, Monsieur le rédacteur en chef, l'assurance de notre parfaite considération.

Un groupe de concurrents.

NORD

UN DRAME AFFREUX A HAUBOURDIN. — Vendredi matin, une jeune femme, de 28 ans, Mme Willems, mariée et mère de cinq enfants dont deux jumeaux âgés de quatre mois, s'est précipitée dans un puits, tenant dans les bras ses deux derniers bébés. Lorsque l'on s'aperçut de ce drame, on organisa des secours, mais on ne put retirer que trois cadavres. Deux versions circulent sur ce drame. Certains disent que c'est la misère qui a poussé cette femme à accomplir cet acte, d'autres disent qu'elle a agi dans un accès de folie causé par une fièvre de lait. La douleur de M. Willems est impossible à dépeindre.

EMPRUNT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE DUNKERQUE. — Le « Journal officiel » publie un décret autorisant la Chambre de commerce de Dunkerque à emprunter, à un taux d'intérêt qui n'excèdera pas 3 fr.70 pour cent, une somme de 85.000 francs, en vue de subvenir aux dépenses d'installation d'une bergerie sur le môle 2 des bassins de Freycinet au port de cette ville. L'amortissement de cet emprunt s'effectuera dans une période de vingt-cinq ans.

UNE MESSE DE PREMICES. — Jeudi matin, à dix heures et demie, une foule nombreuse assistait, en l'église Notre-Dame, aux prémices de M. l'abbé Charles Thellier d Poncheville. A l'Offertoire, M. l'archiprêtre Legrand a monté en chaire et a prononcé une émouvante allocution.

NECROLOGIE. — A Haubourdin, Mme la comtesse d'Hespel, âgée de 66 ans. — A Gravelines, M. Joseph Verheyden, trésorier de la fabrique.

BELGIQUE

LES GRÈVES A GAND

CHEZ LES FILEURS. — Jeudi matin, le travail a été repris à la filature De Smet et Dhaenens, rue aux Laines. On ne sait pas encore quand il sera repris à la Lièvre. A la Louisiane (De Smet de Naeyer), porte de Bruges, les tisseurs de coton n'ont pas chômé, mais les travailleurs de lin se sont mis en grève.

LE LOCKOUT DES ENTREPRENEURS. — Jeudi, à midi, les ouvriers charpentiers dont on a fermé les ateliers, se sont rendus, sur l'ordre du comité de la grève, chez leurs patrons pour chercher les coffres contenant leurs outils. Chacun a chargé le sien sur une charrette à bras et tous se sont réunis à la place d'Armes, où ils ont défilé, conduisant leurs charrettes. Ils étaient plusieurs centaines. C'est la rupture complète entre ouvriers et patrons. Plusieurs ouvriers ont cherché du travail dans d'autres villes.

CHEZ LES TISSERANDS. — La grève a pris fin dans la plupart des tissages. Chez MM. Baertsoen et Buysse, les ouvriers ne sont rentrés que ce matin. M. Vanderhaegen refuse de reprendre 26 tisserands. Dans d autres usines, on tâche d'écarter les fauteurs de la grève. Les ouvriers menacent de quitter le travail, si l'on sacrifie leurs compagnons. Le comité mixte a écrit une lettre au Conseil de l'industrie et du travail (section du tissage), le priant d'intervenir auprès de certains patrons.

BRUXELLES

LE MARIAGE DU PRINCE ALBERT, sera célébré le 10 juillet prochain, à Munich. Les bans seront publiés dimanche à Bruxelles et à Munich.

LE JURY INTERNATIONAL DE L'EXPOSITION. —Dans la liste des jurés nommés par le Roi des Belges pour faire partie de la commission internationale, chargée d'apprécier et de juger les produits figurant à l'Exposition Universelle, nous remarquons les noms de MM. Léonard De Kien, industriel, à Courtrai ; F. Dujardin, industriel, à Leuze.

RENAIX

LA GREVE DES TISSERANDS. — Renaix, 15 juin. — Les 5 tissages non syndiqués ont recommencé à travailler à la suite des premiers jours de la kermesse, les uns mercredi, d'autres aujourd'hui. Au tissage Dekeyser rue du Soleil, qui fait partie de ces derniers, 24 tisserands seulement ont repris le travail, soit un peu plus de la moitié. Quant aux patrons syndiqués, ils ont décidé de ne faire tourner que le 20 courant.

Une réunion ouvrière a encore eu lieu ce matin au local du syndicat, avenue des Hêtres.

ATH

LE VOL DE 66.000 FRANCS. — Le Parquet de Tournai, représenté par MM. Jacmin, substitut du procureur du Roi, Soil, juge d'instruction et Dapsens greffier, est de nouveau descendu par le train de 3 heures, pour continuer son enquête sur cette grave affaire. La police a saisi, vendredi matin, une lettre adressée au fils Monnier et portant un timbre grec. C'est sur ce point qu'a roulé l'instruction et il est maintenant établi que l'employé infidèle de la banque nationale est à Corfou (Grèce). Il a traversé l'Autriche et son passage a été relevé à Vienne.

MENIN

CHEVAUX EMPORTÉS. — Jeudi, vers 5 heures et demie du soir, le domestique de M. Dassonville-Leroux, fabricant de bonneterie, rue des Bons-Enfants, à Tourcoing, traversait la Grand-Place de Menin, conduisant un camion attelé de deux chevaux ; arrivés au coin de la rue de Lille, les animaux, pris de peur, s'emportèrent. Le domestique, voulant les retenir, tira de toutes ses forces les rênes qui se brisèrent ; les chevaux ne se sentant retenus par aucun frein, prirent une allure plus rapide encore, le conducteur sauta alors de son siège et essaya de les saisir à la tête, mais il ne put y parvenir. L'attelage parcourut ainsi la rue de Lille sur toute sa longueur, c'est-à-dire jusqu'aux Baraques, où il furent enfin arrêté par un homme qu'il a été impossible de retrouver. Dans sa course, l'attelage accrocha un camion appartenant à M. Imbo Odelaer, marchand de limonade, et qui reçut quelques avaries. L'un des chevaux emportés a reçu une légère blessure au poitrail. Les dégâts s'élèvent à 20 francs environ.

COURTRAI

LES CANDIDATS A LA PRESIDENCE DU TRIBUNAL CIVIL. — Par suite de la récente démission de M. Molitor de ses fonctions à la présidence du tribunal civil de Courtrai, la Cour d'Appel de Gand et le Conseil provincial de la Flandre Occidentale ont, chacun de leur côté, selon la loi, procédé à l'élection de deux candidats. La Cour d'Appel de Gand présente comme premier candidat, M. Duwelz, juge à Gand et second, M. le baron de Négri, juge à Ypres.

Le conseil provincial, présente M. Jonckere, vice-président du tribunal de Courtrai, pour la première candidature et pour la seconde, M. Dujardin, juge à Courtrai.

S. M. le Roi, statuera ultérieurement sur la proposition de M. le ministre de la Justice, pour la nomination du titulaire à la place vacante.

MOUSCRON

LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL. — Le conseil communal de Mouscron s'est réuni vendredi soir, à 7 heures, à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. le docteur Den Reep, bourgmestre. Un seul conseiller, M. Cuvelle, est absent. Un nombreux public assiste à cette séance. M. le docteur Den Reep, nouvellement nommé bourgmestre de Mouscron, prend immédiatement la parole et expose en un petit discours comment il comprend l'honneur qui lui est dévolu.

La responsabilité qui lui incombe et ce qu'il attend du bienveillant concours de tous les membres du conseil. Après l'approbation du procès-verbal de la précédente séance, on aborde l'ordre du jour. Le quatrième objet de l'exercice 1899 donne lieu à d'intéressants incidents, provoqués par un article du « Volks-Recht », organe socialiste de Gand. Cet article signé « Passe-Partout », calomnie de la façon la plus abominable les administrateurs de l'hôpital civil de Mouscron. M. Lerouge, avec une grande énergie, réduit à néant l'immonde pamphlet. MM. Catteau et Dufort ripostent et se font infliger de victorieux démentis par MM. Mullies, Coppenolle et Den Reep, président du conseil. Le conseil procède ensuite à l'élection d'un échevin, en remplacement de M. Den Reep, nommé bourgmestre. M. Henri Lerouge, est nommé second échevin par sept voix sur douze, dont 3 voix à M. Parmentier et deux bulletins blancs.

Nous donnerons demain le compte rendu détaillé de cette séance.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE TOURNAI. — Audience du 15 juin. — Président, M. Nothomb. — Le 21 novembre 1899, vers neuf heures, Nottebaer Emile conduisait un charriot sur la route de Celles, lorsqu'il aperçut, venant en sens inverse, un attelage conduit par Comblez Charles, charretier à Velaines. Malgré les avertissements de Nottebar, Comblez ne se gara pas et les deux attelages se rencontrèrent. Nottebar fut grièvement blessé. L'enquête prouva la culpabilité de Comblez en ces circonstances; il en retire quarante jours de prison et 50 f. d'amende.

— Un sieur Duprez Jules, marchand de volailles à Montreuil-aux-Bois, reçoit une amende de 100 francs, pour colportage, à Tournai, le 16 mai dernier, de gibier prohibé.

— Une amende de 50 francs est infligée à Dupire Alfred, dit Désiré, ouvrier de ferme à Warcoing, pour avoir volé, le 26 avril 1900, des œufs de faisan qui se trouvaient sur un terrain appartenant à Kotte Henri, à Pecq.

— Une cultivatrice de Warchin, Dubois Mathilde, contre qui un procès-verbal avait été dressé, a Tournai, le 27 février 1900, du chef de falsification de lait, est acquittée

— Acquitté aussi le nommé Defresne Alfonse, colporteur, 56 ans, né et domicilié à Mouscron, poursuivi pour avoir, à Templeuve, dans le courant de l'année dernière, vendu des médicaments pour bestiaux.

MARCHES A TERME

ROUBAIX-TOURCOING. 15 juin. — Laines peignées, type courant. — Tendance calme.

5.000 sur juillet	à 4.95	5.000 sur décemb.	à 4.925
15.000 —	4.975	10.000 —	4.95
10.000 sur août	à 5.025	5.000 —	5.975
5.000 sur septem.	à 5.00	30.000 —	5.00
5.000 —	5.025	40.000 sur janvier	à 4.90
10.000 —	5.05	5.000 —	4.925
5.000 sur octobre	à 4.975	20.000 —	4.975
20.000 —	5.00	15.000 sur février	à 4.925
55.000 —	5.025	5.000 —	4.95
10.000 sur novem.	à 4.975	5.000 —	5.975
100.000 —	5.00	..... —	.....

Total de la journée : 350.000 kilos.

ANVERS—Tendance à peine soutenue.—Total: 460.000 k.

Juin.....	60.000 kilos	Décembre..	75.000 kilos
Juillet.....	60.000 »	Janvier.....	50.000 »
Août.....	40.000 »	Février.....	40.000 »
Septembre..	5.000 »	Mars.....	35.000 »
Octobre....	45.000 »	Avril.....	60.000 »
Novembre..	50.000 »	Mai.....	50.000 »

TERME	LAINES PEIGNÉES Roubaix-Tourcoing Jour	Précéd.	ANVERS Jour	Précéd.	COTONS LE HAVRE Ouver.	Clôt.
Juin.. ..1900	5.00 ./.	5.00 ./.	4.77 1/2	4.77 1/2	59 73	60 ..
Juillet.....	5.00 ./.	5.00 ./.	4.77 1/2	4.77 1/2	59 50	59 37
Août.....	5.02 1/2	5.02 1/2	4.80 ./.	4.80 ./.	59 12	59 00
Septembre.	5.05 ./.	5.05 ./.	4.82 1/2	4.85 ./.	58 ..	57 87
Octobre.....	5.02 1/2	5.02 1/2	4.82 1/2	4.85 ./.	55 37	55 00
Novembre...	5.05 ./.	5.05 ./.	4.82 1/2	4.85 ./.	54 37	52 12
Décembre...	4.97 1/2	4.97 1/2	4.85 ./.	4.85 ./.	50 87	50 62
Janvier..1901	4.97 1/2	4.97 1/2	4.85 ./.	4.85 ./.	49 87	49 62
Février.....	4.97 1/2	4.97 1/2	4.85 ./.	4.85 ./.	49 50	49 37
Mars.....	.... ./.	.... ./.	4.85 ./.	4.85 ./.	49 37	49 12
Avril.....	.... ./.	.... ./.	4.85 ./.	4.85 ./.	49 37	49 ..
Mai....	.... ./.	.... ./.	4.85 ./.	.... ./.	49 37	49 ..

Le Havre, 15 juin. — *Télégramme de M. G. Degoy.* Tendance calme. Ventes 825 b.

On cote : juin 156.00, juillet 156,50, août 157,50 septembre, octobre 158,50, novembre 158,50 décembre décembre 158,00, janvier-février 158,00, autres mois 156,50.

MÈRES DE FAMILLE

LE VIN COUVREUR que je vous recommande est une préparation à la Kola, Coca, Curacao et au glycérophosphate de chaux, à base d'un délicieux vin de liqueur.— Goûtez-le !... faites le goûter à vos maris, à vos enfants !... Il est bien préférable aux vins trop drogués, et à tout ce qu'on boit d'habitude dans le même genre.

Vous le sentirez de suite, **il ranime les forces**, rend **l'appétit** et excite la **digestion.** Il remonte les nerfs et convient aux personnes tristes, aux sujets faibles, aux convalescents. C'est un cordial, un stomachique de premier ordre, qui rend à ceux qui l'emploient la gaîté et le courage. Il vaut 6 francs le litre, mais j'en fournis pour le goûter des échantillons au prix de 1 fr. 50, le quart de litre. Faites-en l'essai, il mérite l'attention de tous les délicats, car c'est le plus délicieux des vins fortifiants.

Pharmacie COUVREUR, 32, rue Neuve

Si vous avez les **digestions pénibles, lourdeurs, somnolence, congestions** après les repas, prenez les Pilules Suisses et vous serez soulagé. 1 fr. 50. 70053d

COMPAGNIE FINANCIERE
Belge-Française
(DELFRANCE)
Société anonyme au capital de 5 millions de francs
BUREAUX ET AGENCES :

BRUXELLES	JEUMONT	ARRAS
PARIS	DENAIN	BOULOGNE
ROUBAIX	BÉTHUNE	ARMENTIÈRES
TOURCOING	CREIL	CAMBRAI
HAUMONT	ORCHIES	BÉNIN-LIÉTARD
VALENCIENNES	CALAIS	ABBEVILLE
LENS	AVESNES	DOUAI
COMPIÈGNE	ANZIN	SAINT-OMER
SAINT-AMAND	BRUAY	HAZEBROUCK
HALLUIN	AMIENS	WORMHOUDT
MONTDIDIER	SAINT-POL	DUNKERQUE
DOULLENS	SOMAIN	LA BASSÉE

La **Compagnie Financière Belge-Française** (DELFRANCE), fondée par un groupe franco-belge, traite les opérations suivantes aux conditions les plus réduites.

ORDRES DE BOURSE

Paris, Lille, Bruxelles, Amsterdam, Londres, Berlin, Lyon, etc.

OPÉRATIONS A FORFAIT

Titres contre espèces sur toutes les valeurs cotées

Opérations de banque, d'escompte, dépôts à vue et à terme, comptes de chèques, avances sur titres, versements et échanges, émissions, vérification de tirages.

Constitutions de Sociétés Industrielles et Commerciales

BULLETINS FINANCIERS

du vendredi 15 juin

PARIS, 15 juin.

La Bourse d'aujourd'hui ressemble beaucoup à celle d'hier ; elle est ferme mais manque d'activité et de ressort ; les différences qu'elle offre à noter ont peu d'importance bien que l'on procède à la liquidation de quinzaine. Celle-ci s'opère très facilement avec des reports acceptables pour les acheteurs. L'argent se montre à leur égard de moins en moins exigeant ; on peut espérer qu'il s'offrira à prix très modéré pour la fin du mois courant si la place ne prend pas de nouvelle surcharge.

BRUXELLES, 15 juin

Terme. — Le marché se consolide : Extérieure, 71 3/4; le Métropolitain varie de 464 à 468, le Rio-Tinto est hésitant à 1300, par suite des grèves qui se sont déclarées dans les chantiers de la Compagnie.

Comptant. — La hausse des charbonnages s'accentue. Hasard 305. Ch. Belges 530. Houilleres Unies de 320 à 342.50. 3 % 95. On piétine sur place en valeurs congolaises. Les Ch. du Congo sont en progression nouvelle ; titres sidérurgiques russes mieux tenus : Nicolaieff 417.50, Toub 190, Ekaterinoslaw 67.50. Aux divers les priv. Prahova avancent à 199, ord. 95. Capital-Assurance Vienne recherchés à 612.50. L'assemblée générale des actionnaires de cette société a eu lieu le 12 juin à Vienne. Les quarante-huit actionnaires présents et représentant 20168 actions donnant droit à 509 voix ont approuvé toutes les propositions du Conseil d'administration et fixé le dividende à 15 roubles 75 copeks et M. Bolder, à Bruxelles, a été nommé administrateur. L'action de jouissance touchera 12 R 65 copeks.

VANDEREECKOVE,
Directeur de la « Belgique Financière »
Chaussée de Louvain, Bruxelles.

Comptoir des Valeurs Industrielles
BELGES & RUSSES
Fr. DE COOMAN
ROUBAIX — 14, rue St-Georges
TOURCOING — 8, Boulev. Gambetta

AGENCES :

ABBEVILLE	COMINES	MAUBEUGE
AMIENS	DOUAI	PARIS
ARMENTIÈRES	DUNKERQUE	PÉRUWELZ
ARRAS	ELBEUF	REMIREMONT
BAILLEUL	FÉCAMP	ROUEN
BORDEAUX	GAND	SAINT-QUENTIN
BRUXELLES	LE HAVRE	SEDAN
CAMBRAI	LILLE	TOURNAI
CAUDRY	LYON	VALENCIENNES

Achat et vente de toutes les valeurs françaises, belges et étrangères. — *Renseignements gratuits.*

Paiement *sans aucuns frais* de coupons français, belges et étrangers.

ORDRES DE BOURSE

Les opérations se traitent, *titres contre argent, argent contre titres.*

Courtage un franc par mille, *sans aucuns frais supplémentaires* pour toutes les opérations effectuées aux bourses belges.

La Maison ne se charge d'aucune opération à terme.

Comptoir général de Change
L. GERVALLE & Cie
46, Rue de la Gare, ROUBAIX
11, Rue Carnot, TOURCOING

Dnièprovienne. — Communication importante à faire aux porteurs de cette valeur.

COMPAGNIE FRANÇAISE
DES VOIES FERRÉES ÉCONOMIQUES
Emission de 10.000 obligations de 500 francs
Prix 450 fr., payables 100 fr. en souscrivant; 350 fr. à la répartition.
Rapportant **20 fr.** *nets sans impôts*

Cette affaire est une de celles qui ont le plus bel avenir. Mieux que la plupart des titres de transports, ces obligations ont le grand mérite de ne pas être exposées aux fluctuations résultant des évènements politiques. Elles ont encore le grand avantage de donner un revenu net de 20 fr. par an.

Nous conseillons la **vente des obligations russes** qui sont à leur apogée et qui pourraient donner dans l'avenir bien des déboires, contre l'**achat des obligations 4 0/0 des Voies Ferrées Economiques.**

Les demandes sont reçues dès à présent **sans aucun frais.** 69130

TIRAGES FINANCIERS

Vendredi 15 juin 1900

VILLE DE PARIS 1865

Le numéro 77.519 gagne 150.000 fr. Le numéro 17.566 gagne 50.000 fr. Les 4 numéros suivants : 437.421